



CANNABIS

NB

**RAPPORT
ANNUEL**

2024-2025

TABLE DES MATIÈRES

03	LETTRE DU PRÉSIDENT
04	MESSAGE DE LA PDG
05	PLAN STRATÉGIQUE
06	CANNABIS NB EN CHIFFRES
08	APERÇU DES FINANCES
09	MARQUE ET MARKETING
10	CULTURE DU RENDEMENT
12	PRIX DES MAGASINS
13	GOVERNANCE
14	RÉSEAU DE MAGASINS
15	APERÇU DES VENTES
16	RAPPORT DE LA DIRECTION ET DU VÉRIFICATEUR
20	ÉTATS FINANCIERS

CANNABIS-NB.COM

170 Wilsey Road, PO Box 20787
Fredericton, NB, E3B 5B8

ISSN 2562-7619
ISBN 978-1-4605-4359-7



LETTRE DU PRÉSIDENT

L'honorable Luke Randall
Ministre responsable de Cannabis NB
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton, N.-B.

Monsieur le ministre Randall,

Au nom du conseil d'administration de Cannabis NB (CNB), j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2024–2025. Le conseil d'administration est responsable des buts et des objectifs énoncés dans le présent rapport, et il reconnaît et assume cette responsabilité collectivement, avec beaucoup de sérieux et une grande fierté.

Pendant l'année en question et les cinq années précédentes, John Correria a occupé le poste de président à CNB de façon louable. Moi-même et le conseil d'administration, nous souhaitons reconnaître le dévouement remarquable de John envers CNB et nous lui souhaitons nos meilleurs vœux.

CNB a réalisé un revenu net de 23,1 millions de dollars et ses ventes totales se sont élevées à 100,9 millions de dollars, malgré la concurrence persistante du marché illégal. L'attention que l'équipe a accordée à la clientèle et la réduction des dépenses a contribué aux résultats de cette année.

Les efforts de CNB demeurent principalement centrés sur la protection des mineurs, l'éducation, la sécurité et la réduction du marché illégal, ainsi que le retour de tous ses profits à la province et aux contribuables. Grâce à l'expansion de son réseau à travers les magasins privés et les magasins Farmgate, CNB augmente l'accès à des produits sûrs et légaux, et continue de sensibiliser et d'éduquer le public avec le soutien de sa campagne Bon à savoir et de l'évènement très réussi Expo Cannabis.

Au nom du conseil d'administration, j'espère que vous vous joindrez à moi afin de féliciter l'équipe de CNB pour ses réalisations de la dernière année. Nous sommes impatients de partager nos succès à venir avec les gens du Nouveau-Brunswick.



Respectueusement soumis,

L. Paul Elliott, K.C.
Président du conseil d'administration



CONSEIL D'ADMINISTRATION

**en date du 30 mars 2025*

John Correria
Président

Cédric Laverdure
Directeur

Joanne Bérubé Gagné
Directrice

Kathryn Craig
Directrice

Paul Elliott
Directeur

Kevin Berry
Directeur

Bruce Wood
Directeur

Travis Bergin
Sous-ministre des Finances et du
Conseil du Trésor (de droit)

Lori Stickles
Présidente et directrice générale

Andrea Dewitt
Secretary

MESSAGE DE LA PDG

Alors que s'achève la deuxième année de notre plan stratégique 2024–2026, CNB poursuit sa croissance à un rythme soutenu, forte d'une organisation efficace, d'un accès à des produits canadiens réglementés de qualité, et guidée par sa responsabilité sociale.

Durant l'exercice 2024–2025, nous avons augmenté nos ventes de 7,6 %, ce qui nous a permis de redonner 18,7 millions de dollars au Nouveau-Brunswick afin d'aider à financer des programmes et des services importants dans les communautés du Nouveau-Brunswick.

Ces résultats témoignent de notre mission : assurer que tous nos clients vivent chaque fois une expérience positive et mémorable, basée sur l'éducation et la responsabilité dans l'intérêt de nos communautés.

Dans cet objectif, nous avons continué d'offrir davantage d'options à nos clients et un meilleur accès à des produits de cannabis sûrs, testés et légaux. CNB continue de croître, comptant maintenant 27 magasins d'entreprise, dix magasins privés, et sept magasins privés Farmgate, situés dans 30 communautés partout au Nouveau-Brunswick.

Notre base solide dans la responsabilité sociale continue de nous aider à éduquer les consommateurs sur les risques du cannabis illégal. Nous continuons de connaître du succès avec notre campagne Bon à savoir, qui aide les Néo-Brunswickois à prendre des décisions éclairées en matière de cannabis, avec l'appui des résultats de recherche des essais menés par le Conseil de La Recherche et de La Productivité (RPC).

En plus de nos multiples réalisations cette dernière année, je souhaite également souligner le succès de la deuxième édition de notre événement éducatif Cannabis Expo. Tenu le 15 mars, l'évènement a rassemblé plus de 30 partenaires fournisseurs de cannabis du Canada et accueilli près de 1000 visiteurs.

Je veux personnellement remercier chacun des membres de l'équipe pour leur dévouement, leurs qualités en leadership et leur engagement envers CNB et les clients.

Au nom de toute l'équipe de CNB, je tiens à remercier nos partenaires et parties prenantes, notre conseil d'administration, la Société de gestion du cannabis et la province du Nouveau-Brunswick pour leur soutien.



Respectueusement soumis,

Lori Stickles
Présidente et directrice générale

HAUTE DIRECTION

**en date du 30 mars 2025*

Lori Stickles

Présidente et directrice générale

Lara Wood

Vice-présidente principale du marketing et des communications

Dana Scott

Vice-président des opérations

Jamie LeBlanc

Vice-président principal et directeur financier

Craig Clark

Vice-président principal de la technologie de l'information

Mike Harty

Vice-président des opérations (gestion des installations)

FONDEMENT STRATÉGIQUE

L'exercice 2024–2025 a été une autre année historique pour CNB, qui a conclu la première année de son plan stratégique triennal. En demeurant fidèle à ses objectifs stratégiques et ses valeurs de base, CNB continue de solidifier sa position en tant que chef de file au sein de l'industrie du cannabis. L'organisme demeure engagé à offrir une valeur exceptionnelle à ses clients, à appuyer les producteurs et les entreprises locales, et à éduquer les consommateurs afin d'assurer leur sécurité.

En concentrant ses efforts sur l'expérience client, l'excellence opérationnelle, l'expansion du marché, et l'éducation, CNB continuera de stimuler la croissance et d'avoir un impact positif au Nouveau-Brunswick pour tous les Néo-Brunswickois.

ÉVOLUTION DU MODÈLE

Cette année, le canal des magasins privés de CNB a continué de s'élargir avec l'ajout de deux nouveaux points de vente privés légaux, amenant le nombre total de magasins privés légaux dans la province à 10. De plus, deux nouveaux magasins Farmgate ont également ouvert leurs portes, alors que l'un d'entre eux a fermé les siennes.

Avec sept magasins Farmgates au Nouveau-Brunswick, la province continue d'offrir le plus grand nombre de magasins Farmgate au Canada.

Cette année, CNB a également ouvert deux nouveaux magasins d'entreprise (Saint John et Fredericton), amenant le total des magasins CNB à 27 à travers la province. Nous avons aussi eu l'occasion de participer à l'évènement Expo Cannabis sous la forme d'un magasin éphémère.

GESTION DES CATÉGORIES

Au cours de l'exercice 2024–2025, l'équipe de la gestion des catégories de CNB a continué de mettre l'accent sur l'optimisation de la variété des produits, l'amélioration de l'expérience client, et la stimulation d'une croissance durable en adoptant une approche fondée sur des données probantes pour le merchandising et la planification de l'inventaire. L'engagement à offrir de la qualité, de la variété et de la valeur demeure au centre de la mission de CNB d'appuyer la consommation responsable et sécuritaire du cannabis à travers le Nouveau-Brunswick.

Un domaine prioritaire pour l'équipe des catégories a été de poursuivre la fortification de nos partenariats locaux grâce à des séances de planification collaboratives. Des améliorations ont également été apportées à la prévision et aux appels de produits, ce qui a permis un meilleur taux des stocks, le lancement de produits exclusifs et une capacité de réaction de la part de la chaîne d'approvisionnement. L'équipe travaille également avec des partenaires afin d'évaluer les normes en matière d'emballage et travaille avec les producteurs licenciés afin d'appuyer des solutions respectueuses de l'environnement sans compromettre la qualité et la sécurité.

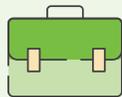
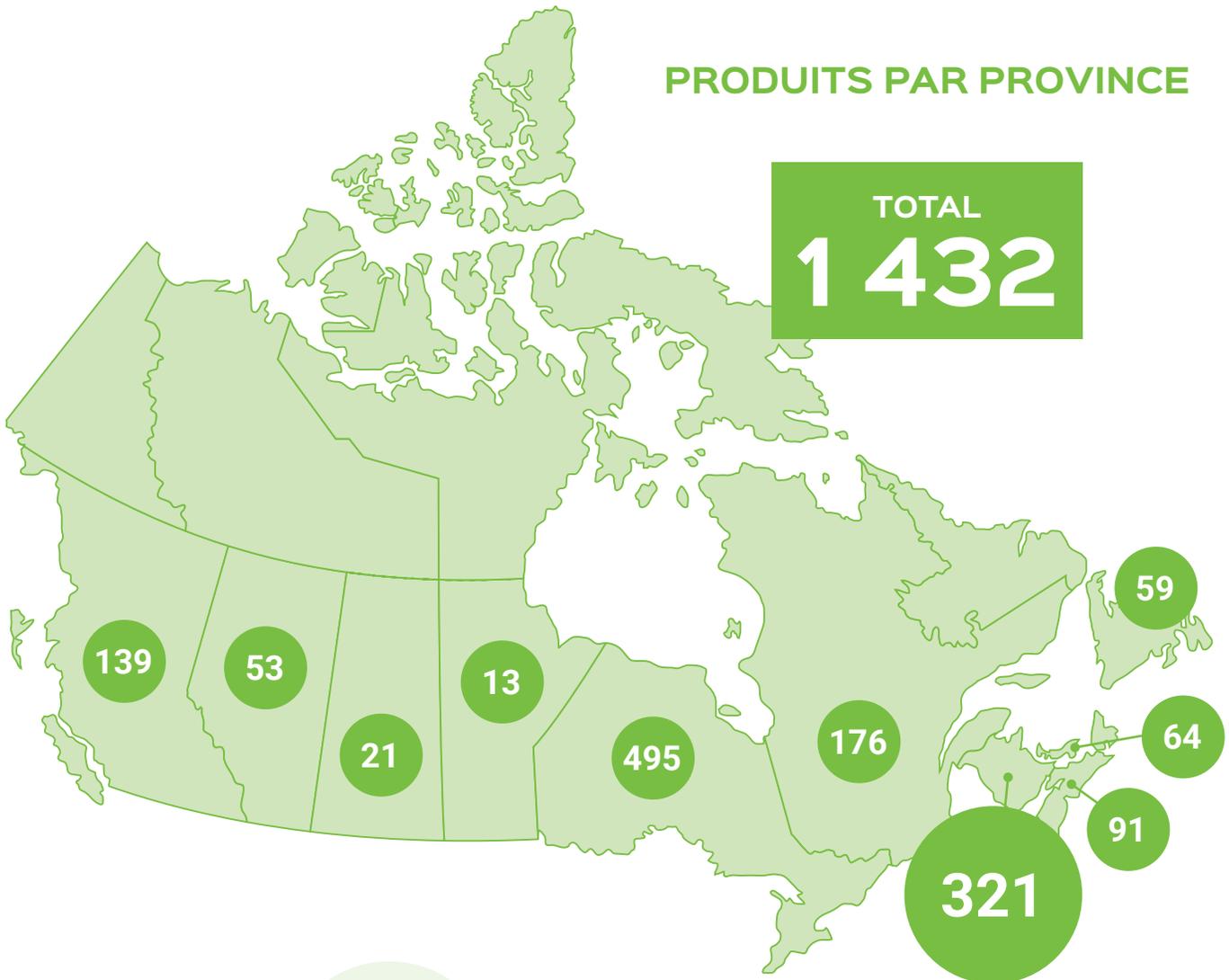
CNB demeure engagé à aligner son portefeuille de produits sur les préférences des clients tout en respectant les normes réglementaires et les valeurs de l'entreprise.



CANNABIS NB EN CHIFFRES

*en date du 30 mars 2025

PRODUITS PAR PROVINCE



NOTRE ÉQUIPE

103

EMPLOYÉS AYANT
UNE INTERACTION
DIRECTE AVEC LE
CLIENT (TEMPS PLEIN /
TEMPS PARTIEL)

133

EMPLOYÉS
OCCASIONNELS
AYANT UNE
INTERACTION DIRECTE
AVEC LE CLIENT

27

EMPLOYÉS N'AYANT
PAS D'INTERACTION
DIRECTE AVEC
LE CLIENT

TOTAL
263

*Le nombre d'emplois correspond au nombre d'employés actifs et aux employés en congé en date du 30 mars 2025.

CANNABIS NB EN CHIFFRES

*en date du 30 mars 2025

PRODUITS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

TOTAL

321



43

BOURGEONS
ENTIERS



13

ACCESSOIRES



120

CONCENTRÉS



44

PRÉ-ROULÉS



36

PRODUITS
COMESTIBLES



18

PRODUITS
TOPIQUES



19

CLONES



9

PRODUITS
MOULUS



4

CAPSULES



12

GRAINES



3

HUILES INFUSÉES
COMESTIBLES

RETOUR À LA
PROVINCE DU
NOUVEAU-BRUNSWICK

18,7 M\$



* Les paiements revenant à la province du Nouveau-Brunswick diffèrent du revenu net, car les paiements sont fondés sur l'encaisse nette disponible provenant des opérations au cours de l'exercice.



APERÇU DES FINANCES

Les renseignements ci-dessous donnent un aperçu de la situation financière de CNB pour l'exercice clos le 30 mars 2025 et doivent être lus conjointement avec les états financiers vérifiés de CNB et les renseignements fournis par voie de communiqués.

Conformément à la convention comptable courante dans le secteur de la vente au détail, CNB suit un cycle de rapports de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice financier de 53 semaines en raison de la date variable de fin d'exercice. L'exercice clos le 30 mars 2025 comptait 52 semaines.

CNB est demeuré engagé à ses buts et ses objectifs stratégiques, notamment sa responsabilité financière, et a généré avec succès un *profit net* de 23,1 millions de dollars, une hausse de 1,5 % comparé à l'année dernière.

Les *ventes totales* ont augmenté le montant total à 100,9 millions de dollars, une hausse de 7,6 % comparée à l'année dernière. Les catégories des fleurs séchées et des concentrés ont généré d'importants revenus de 3,4 millions de dollars et 3,6 millions de dollars respectivement. Malgré une croissance considérable comparée à l'année dernière, le pourcentage de la catégorie des fleurs séchées est demeuré relativement neutre au sein des

ventes totales, car les consommateurs se sont tournés vers des formats de consommation plus pratiques, et parce que le marché illégal continue de poser une concurrence. L'éventail de nos activités, qui comprend les magasins d'entreprise, les magasins privés et les magasins Farmgates, vise à assurer l'amélioration continue de l'accès à des produits réglementés partout dans la province, ce qui permet de mieux soutenir les clients en leur offrant un meilleur accès au marché légal.

Les ventes en magasins ont vu la facture annuelle moyenne demeurer relativement stable à 58,73 \$, comparativement à 58,89 \$ l'année précédente. Le nombre de transactions a augmenté à 1,6 million.

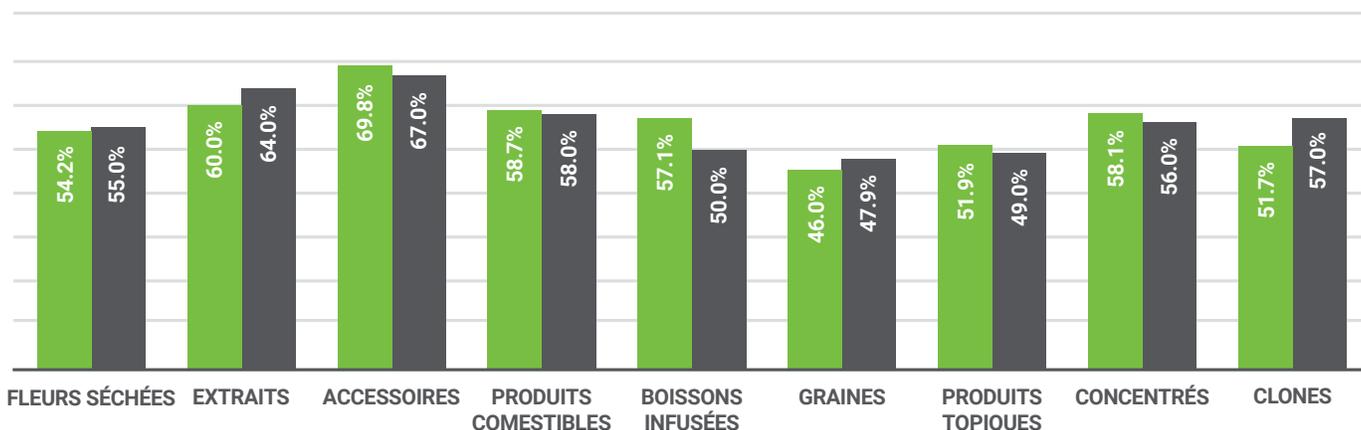
De fortes *ventes totales* se sont traduites en un *fort pourcentage de profit brut*, atteignant presque les objectifs dans toutes les catégories de produits, comme démontré dans le tableau ci-dessous.

Grâce à une gestion serrée des dépenses dans plusieurs domaines maîtrisables, et en mettant l'accent sur l'alignement des ressources sur les besoins des ventes, les *charges d'exploitations* par rapport à l'année dernière témoignent davantage du dévouement de l'organisme à la responsabilité financière.

POURCENTAGE DE PROFIT BRUT

RÉEL PAR RAPPORT AU BUDGET

■ Réels ■ Budget



Pour Cannabis NB, la sécurité est no 1. Comme ça, vous n'avez pas à vous inquiéter du no 2.

PERSONNE NE VÉRIFIE SI LE CANNABIS ILLÉGAL CONTIENT DU CACA.



BONSAVOIR-NB.CA



MARQUE ET MARKETING

En raison des règlements fédéraux qui limitent les possibilités de marketing et de publicités liées à la vente du cannabis légal, l'approche en marketing de CNB diffère de celle d'autres détaillants en misant sur des initiatives qui portent sur l'éducation et la sécurité. Le développement de la marque est également une partie importante du marketing de CNB afin d'établir une différence claire entre l'entreprise et le marché illicite, et assurer une connexion et une expérience positives pour les clients.

La plateforme de responsabilité sociale de CNB, Bon à savoir, continue de résonner auprès des consommateurs de cannabis, et ceux qui sont curieux du cannabis. Elle les aide à approfondir leurs connaissances et leur compréhension en matière de consommation responsable et elle les informe des risques liés à la santé et la sécurité lorsqu'ils consomment du cannabis du marché illicite.

CNB est entrée en partenariat avec le [Conseil de La Recherche et de La Productivité Du Nouveau-Brunswick \(RPC\)](#) afin de tirer parti des résultats de leur [rapport](#) le plus récent ; une analyse des cartouches de vapo-teuses illicites (et d'autres produits illicites). Ceci a permis faire évoluer et de rafraîchir les campagnes publicitaires éducationnelles de CNB pour l'année financière.

Afin de poursuivre notre engagement de façon plus directe envers les membres de la communauté âgés de 19 ans et plus, des vitalisations de la campagne Bon à savoir réservées aux participants âgés de plus de 19 ans ont été tenues à deux événements communautaires : le Moonlight Bazaar à Saint John en août et le Harvest Music Festival à Fredericton en septembre. Au cours de ces vitalisations éducationnelles, en moyenne, plus de 60 conversations positives et productives ont eu lieu par heure. Nous avons également reçu des commentaires positifs des organisateurs et des participants de l'évènement sur l'impact positif et le niveau d'engagement de la vitalisation.



CANNABIS EXPO CANNABIS

L'équipe de la marque et du marketing a dirigé l'exécution du deuxième événement annuel Expo Cannabis de CNB à Saint John le 15 mars 2025. Cet événement éducatif avec restriction d'âge comptait 27 exposants (en hausse par rapport à l'année 2024), incluant des partenaires fournisseurs, l'équipe de l'embauche de CNB, le RPC, une entreprise de technologie en matière de cannabis, un kiosque Bon à savoir et un nouveau kiosque présentant les produits de la coupe Cannabis NB. Plus de 930 personnes ont participé à l'événement et un sondage sur la participation a démontré qu'apprendre, interagir avec les exposants et le sentiment de communauté, et l'atmosphère ont été les points culminants de l'événement. Environ 30 % des participants sont venus de l'extérieur de la région pour participer à Expo Cannabis. Le magasin éphémère sur les lieux a réalisé des ventes importantes et a connu un engagement élevé auprès des clients. Un sondage auprès des exposants a démontré que ceux-ci ont établi des liens significatifs avec les participants et qu'ils ont eu le sentiment que leur présence à l'événement était utile afin de bâtir leur marque et encourager l'éducation.

L'équipe de la marque et du marketing continue de trouver des façons innovantes d'augmenter la présence de CNB et d'éduquer les consommateurs sur le marché illicite tout en respectant les exigences réglementaires de l'industrie.

CULTURE DU RENDEMENT

À CNB, bâtir et préserver une culture axée sur le rendement demeure une priorité. Au cours de la dernière année, nous avons continué de cultiver cette culture en investissant dans les membres de notre équipe et l'amélioration de nos processus, en obtenant des commentaires des membres de l'équipe et en élargissant notre leadership.

Engagement des employés

CNB a mené des sondages sur l'engagement des employés en juillet 2024 et en janvier 2025. Les résultats généraux étaient de 4,57 sur le sondage annuel et le sondage Pulse. Ces résultats témoignent de la direction forte et de la culture positive dans le milieu de travail.



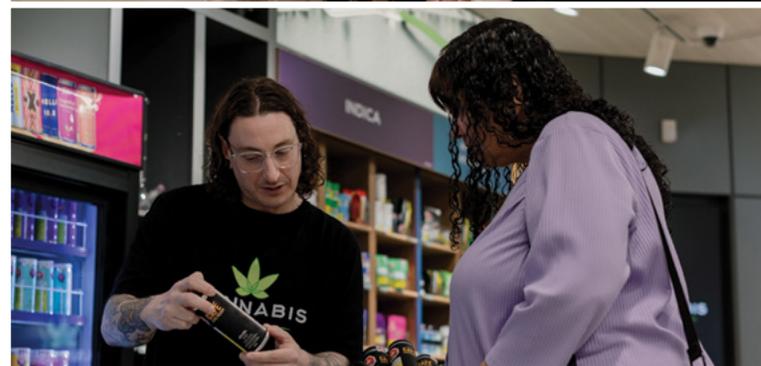
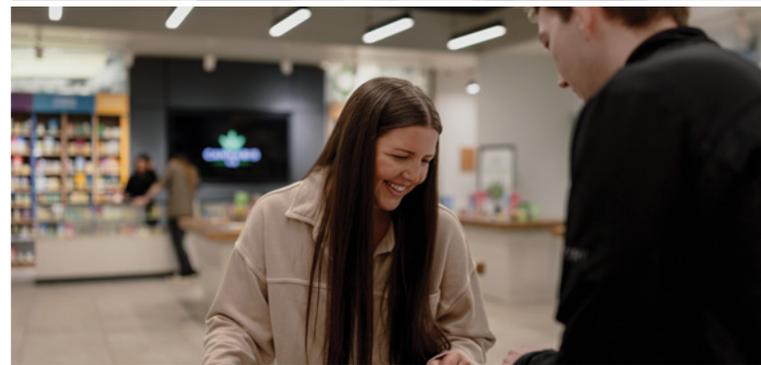
Perfectionnement de l'équipe

Le symposium sur l'apprentissage de CNB a eu lieu à Moncton du 22 au 24 octobre 2024. Les membres de l'équipe à travers la province se sont réunis pour participer à cet événement au cours duquel ils ont pu assister à des sessions d'apprentissage offertes par différents producteurs licenciés et mettre à jour leurs connaissances sur les activités.

CNB continue d'investir dans le perfectionnement et la croissance de l'équipe en offrant des séances de perfectionnement dans des domaines comme les finances et les compétences en leadership. Ces séances aident à aiguïser le sens des affaires et permettent de veiller à ce que les membres de l'équipe soient conscients du rendement financier et de l'entreprise. Elles continuent d'évoluer afin de répondre aux besoins de l'entreprise et pour demeurer pertinentes et efficaces. Cet investissement continu a permis de former une équipe de personnes engagées et dotées d'un esprit d'entreprise, qui s'approprient leur rôle et contribuent de manière significative à la réussite globale de CNB.

De nouvelles lignes directrices et une nouvelle liste de vérification pour les nouveaux employés ont été déployées. L'objectif est d'assurer une formation constante au sein de l'organisme et de préparer les nouveaux représentants de l'expérience client pour la réussite.

Une nouvelle liste de vérification pour l'intégration des nouveaux employés au siège social a également été déployée.



PRIX DU SERVICE À LA CLIENTÈLE

La célébration de la contribution de l'équipe à chacun des succès de CNB demeure une priorité. Chaque année, CNB souligne les succès liés aux principaux objectifs d'affaires fixés pour l'année en cours, ainsi que l'excellence du service à la clientèle et du soutien fournis par l'équipe.

BUDGET DE VENTES

(MEILLEURES VENTES PAR RAPPORT AU BUDGET)
5023 SAINT JOHN FAIRVILLE : 149,82 %

EXCELLENCE FACTURE

(PLUS HAUTE MOYENNE DE LA FACTURE)
5019 EDMUNDSTON : 76,34 \$

VEDETTE DE LA VÉRIFICATION

(MEILLEURS RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION DU GD)
5024 GRAND FALLS : 95,16 %

EXCELLENCE DES OPÉRATIONS

(MEILLEURS RÉSULTATS DU TABLEAU DE BORD OPÉRATIONNEL)
5023 SAINT JOHN FAIRVILLE : 104,07 %

EXCELLENCE HAUSSE DE LA FACTURE

(AUGMENTATION DU % DE LA FACTURE)
5024 GRAND FALLS :
AUGMENTATION DE 6,53 %

EXCELLENCE DE LA CULTURE DE LA SÉCURITÉ

NANCY-ANN TAYLOR

VENTES COMPARÉES À L'ANNÉE DERNIÈRE

(AUGMENTATION DU % DES VENTES COMPARÉE À L'ANNÉE DERNIÈRE)
5023 SAINT JOHN FAIRVILLE :
AUGMENTATION DE 37,79 %

EXCELLENCE GUIDE

5018 PERTH ANDOVER

BOURGEONS DE L'ANNÉE

2024 - 2025

Le programme Bourgeons de l'année est le programme de reconnaissance interne de CNB. Les membres de l'équipe sont mis en nomination par leurs pairs. Ils sont choisis en fonction des membres de l'équipe qui incarnent le mieux la marque CNB, illustrent les règles et la vision de notre équipe et se consacrent chaque jour à atteindre l'excellence en matérialisant nos piliers stratégiques.

NOS GAGNANTS CETTE ANNÉE :

JAKOB KNORR
WYSE RD

JOSHUA CRICH
MIRAMICHI

TRINITY EVENDEN
BROOKSIDE

SOPHIA HENWOOD
FAIRVILLE

JILLIAN GALLANT
RUE MAIN, MONCTON

ALEX FULLERTON
BATHUST

STEPHANIE JOHNSEN
WOODSIDE

DANIKA MOREAU
GRAND FALLS

JOREY PATERSON
DIEPPE

SCOTT JANSE-YOUNG
LANSDOWNE

REBECCA LECLAIR
OROMOCTO

BRENNAN MCFARLANE
RIVERVIEW

EMMA DUPLESSIE
SHEDIAC

MATTHEW MACKENZIE
ROTHESAY AVE

TIM MCNALLY
PERTH

VANESSA HACHEY
GRANITE

CARLEY
MORICE-CHASE
SACKVILLE

CHRIS WALTON
ROTHESAY KV

NANCY-ANN TAYLOR
EDMUNDSTON

MADISON LOGAN
GERMAIN

LISA ARSENAULT
TRACADIE

ADAM ENGELSMAN
SUSSEX

JORDON ROUSSIE
CAMPBELLTON

MICHAEL TAGGART
RUE QUEEN

ARIANNE MCLAUGHLIN
RICHIBUCTO

KAYLA MADSEN
ST. STEPHEN

CASSANDRA
RICHARDSON
WOODSTOCK

GOUVERNANCE

Rapport sur la *Loi sur les langues officielles*

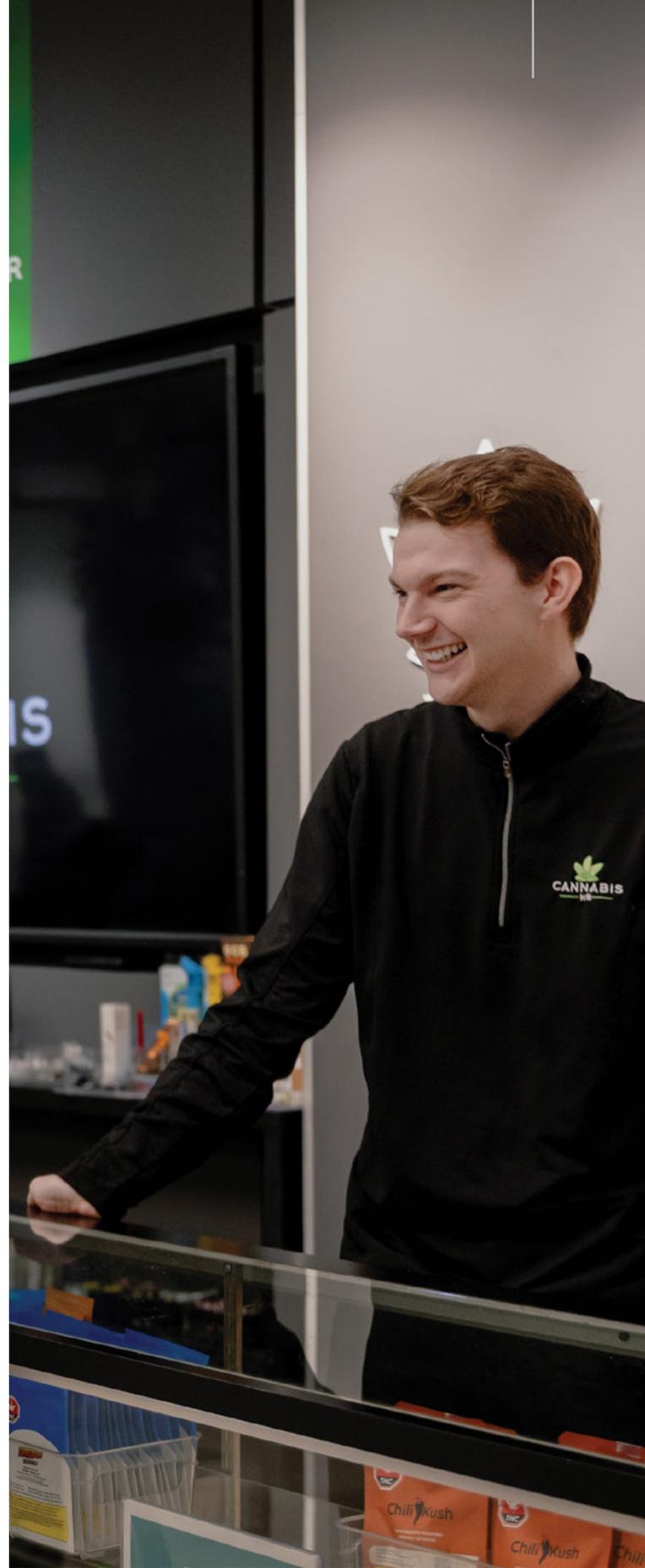
Une plainte relative à la langue a été reçue au cours de l'exercice 2024–2025. CNB a travaillé avec le Commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick pour trouver des solutions appropriées la plainte a été résolue et une réponse a été envoyée.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit l'article 18 (1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, la directrice générale doit préparer un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles qui ont été faites à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la fonction publique dont la directrice générale est responsable. Aucune divulgation n'a été faite au cours de l'exercice 2024–2025 en vertu de cette politique.

Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée

Au cours de l'exercice 2024–2025, deux demandes ont été reçues en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*. Une troisième demeure en cours de traitement à la fin de l'exercice précédent ; au total, les trois demandes ont reçu une réponse et ont été fermées au cours de l'exercice.

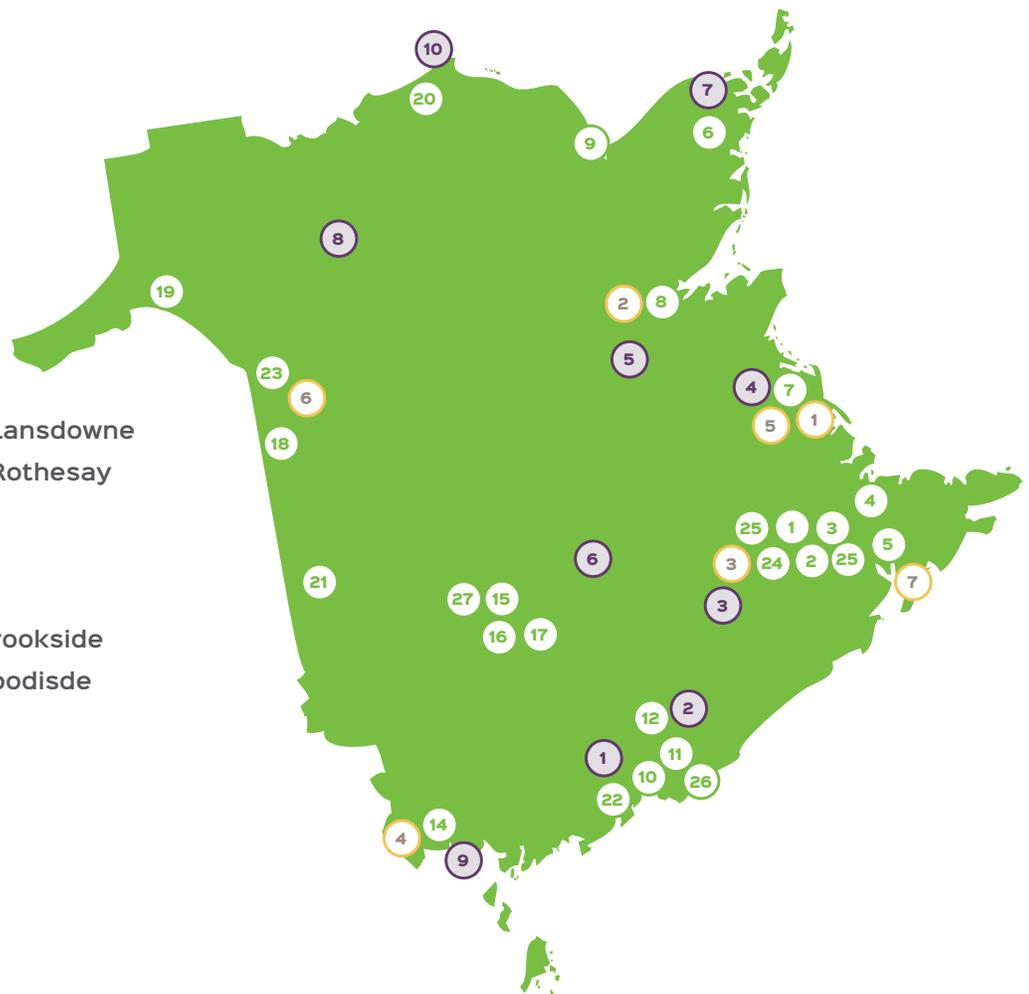


RÉSEAU DE MAGASINS

*en date du 30 mars 2025

RÉSEAU DE MAGASINS D'ENTREPRISE

- 1 Moncton – Rue Wyse
- 2 Moncton – Rue Main
- 3 Dieppe
- 4 Shediac
- 5 Sackville
- 6 Tracadie
- 7 Richibucto
- 8 Miramichi
- 9 Bathurst
- 10 Saint John – Avenue Lansdowne
- 11 Saint John – Avenue Rothesay
- 12 Rothesay
- 13 Sussex
- 14 St. Stephen
- 15 Fredericton – Prom. Brookside
- 16 Fredericton – Allée Woodisde
- 17 Oromocto
- 18 Perth Andover
- 19 Edmundston
- 20 Campbellton
- 21 Woodstock
- 22 Saint John – Fairville
- 23 Grand Falls
- 24 Riverview
- 25 Moncton - Prom. Granite
- 26 Saint John – Germain
- 27 Fredericton – Rue Queen



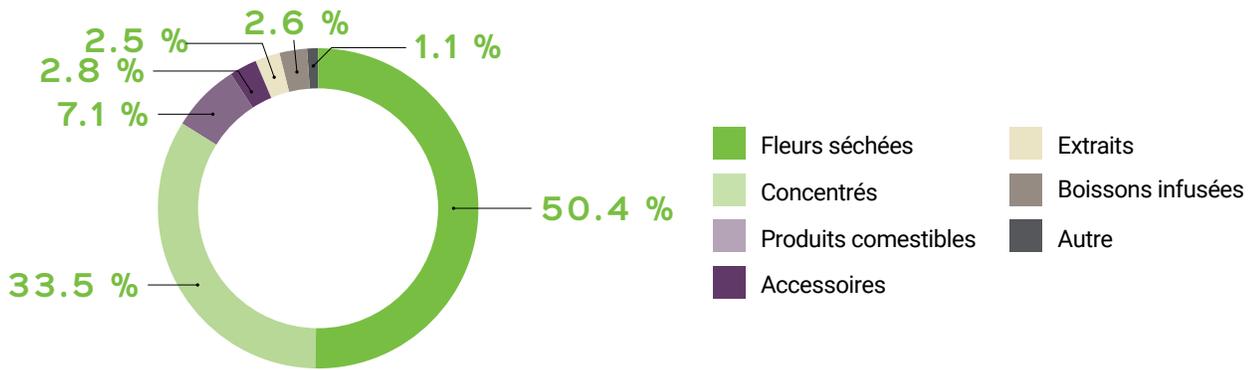
RÉSEAU DE MAGASINS PRIVÉS

- 1 Cannabis Xpress – Grand Bay-Westfield
- 2 Cannabis Xpress – Hampton
- 3 McCannabis
- 4 Cost Cannabis – Bouctouche
- 5 Cost Cannabis – Blackville
- 6 Green Timber Cannabis
- 7 Le Marchand de Cannabis
- 8 Pinnacle Cannabis
- 9 Cannabis Xpress – Saint Andrews
- 10 Cannabis Xpress – Dalhousie

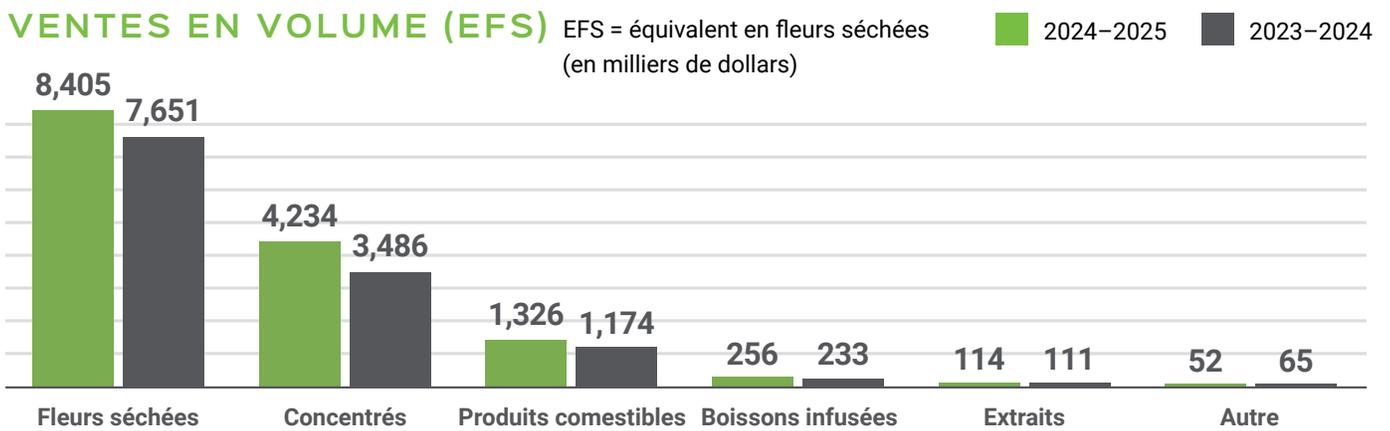
RÉSEAU DE MAGASINS FARMGATE

- 1 ECO Canadian Organic
- 2 Sana'a Cannabis
- 3 Hidden Harvest
- 4 Stewart Farms
- 5 Greenherb Farms
- 6 Pinnacle Farms
- 7 Wildwood Flower

VENTES PAR CATÉGORIE DE PRODUIT (%)

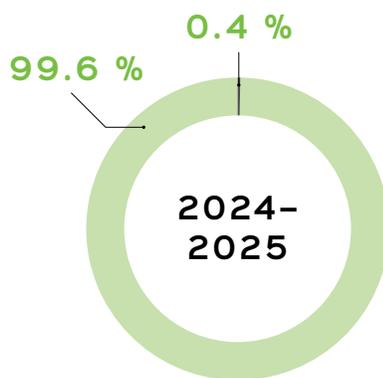


VENTES EN VOLUME (EFS) EFS = équivalent en fleurs séchées (en milliers de dollars)



POURCENTAGE DES VENTES

- En magasin
- En ligne



RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation des renseignements financiers fait partie intégrante des responsabilités de la direction et les états financiers qui suivent relèvent de la responsabilité de la direction de la Société. Cette responsabilité comprend la sélection de conventions comptables appropriées ainsi que le jugement et les estimations qui sont conformes aux Normes internationales d'information financière au Canada. Les renseignements financiers présentés ailleurs dans le présent rapport annuel sont conformes à ces états financiers.

La Société maintient les contrôles internes nécessaires conçus pour fournir une assurance raisonnable que des renseignements financiers fiables et pertinents sont produits et que les éléments d'actif sont bien protégés.

Dans ses responsabilités, le conseil d'administration reçoit l'aide du comité d'audit. Ce comité évalue et recommande l'approbation des états financiers et du rapport annuel en plus de rencontrer périodiquement, la direction et les auditeurs interne et externe relativement aux contrôles internes et à tout autre sujet lié aux rapports financiers.

KPMG, l'auditeur externe de la Société, a effectué un audit indépendant des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues au Canada. Le rapport de l'auditeur décrit la portée de cet audit indépendant et l'opinion exprimée.

[signé]

Lori Stickles
PRÉSIDENTE ET
CHEF DE LA DIRECTION

[signé]

Jamie LeBlanc
VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET
CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Place Frederick Tour TD
700-77, rue Westmorland
Fredericton (NB) E3B 6Z3
Canada
Téléphone 506 452 8000
Télécopieur 506 450 0072

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au conseil d'administration de Cannabis N.-B. Ltée

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Cannabis N.-B. Ltée (« la Société »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 30 mars 2025;
- l'état des résultats et du résultat global pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations importantes sur les méthodes comptables; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 30 mars 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de 52 semaines terminée à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG s.n.l. / s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Fredericton, Canada

Le 21 juillet 2025

CANNABIS N.-B. LTÉE

État de la situation financière
(en milliers)

30 mars 2025, avec informations comparatives du 31 mars 2024

	30 mars 2025	31 mars 2024
Actif		
<i>Actif à court terme</i>		
Encaisse	1 512 \$	1 000 \$
Comptes clients et autres débiteurs	154	313
Stocks	15 030	11 327
Charges payées d'avance	817	796
	<u>17 513</u>	<u>13 436</u>
<i>Actif à long terme</i>		
Immobilisations corporelles (note 4)	943	528
Immobilisations incorporelles (note 5)	1 904	2 589
Actif au titre du droit d'utilisation (note 6)	19 792	21 788
	<u>22 639</u>	<u>24 905</u>
<i>Actif total</i>	<u>40 152 \$</u>	<u>38 341 \$</u>
Passif		
<i>Passif à court terme</i>		
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	5 185 \$	5 859 \$
Obligations locatives échéant à moins d'un an (note 6)	2 489	2 329
	<u>7 674</u>	<u>8 188</u>
<i>Passif à long terme</i>		
Obligation locative à long terme (note 6)	19 230	21 257
	<u>19 230</u>	<u>21 257</u>
<i>Passif total</i>	<u>26 904</u>	<u>29 445</u>
Participation de la province du Nouveau-Brunswick		
Capitaux propres	13 248	8 896
<i>Total du passif et des capitaux propres</i>	<u>40 152 \$</u>	<u>38 341 \$</u>

Éventualités (note 11)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

Au nom du conseil,

[signé]
Paul Elliott
Président du conseil d'administration

[signé]
Cédric Laverdure
Président du comité de vérification

CANNABIS N.-B. LTÉE

État des résultats et du résultat global
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025, avec informations comparatives des 52 semaines clos le 31 mars 2024

État des résultats et du résultat global

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Ventes totales (note 8)	100 943 \$	93 829 \$
Moins : remises	<u>9 793</u>	<u>8 019</u>
Ventes nettes	91 150	85 810
Coût des ventes	<u>43 971</u>	<u>40 105</u>
Bénéfice brut	47 179	45 705
Autres produits	<u>627</u>	<u>880</u>
	47 806	46 585
Charges d'exploitation (note 9)	<u>24 733</u>	<u>23 860</u>
Résultat net et résultat global	<u>23 073 \$</u>	<u>22 725 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des variations des capitaux propres

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Solde au début de l'exercice	8 896 \$	10 990 \$
Résultat net et résultat global	23 073	22 725
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(18 721)</u>	<u>(24 819)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>13 248 \$</u>	<u>8 896 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers

CANNABIS N.-B. LTÉE

État des flux de trésorerie
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025, avec informations comparatives des 52 semaines clos le 31 mars 2024

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Fonctionnement		
Résultat net et résultat global	23 073 \$	22 725 \$
Éléments hors trésorerie		
Dépréciation	2 735	3 179
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 5)	685	535
Part des intérêts des obligations locatives (note 6)	715	771
Gain sur vente d'immobilisations corporelles	(1)	-
Variation du fonds de roulement hors caisse (note 7)	<u>(4 239)</u>	<u>1 255</u>
Encaisse générée par des activités de fonctionnement	22 968	28 465
Investissement		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 4)	(590)	(244)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (note 5)	-	(205)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	<u>1</u>	<u>16</u>
Encaisse nette utilisée pour investissements en immobilisations	(589)	(433)
Financement		
Paiements de location (note 6)	(3 146)	(3 068)
Paiements à la province du Nouveau-Brunswick	<u>(18 721)</u>	<u>(24 819)</u>
Encaisse nette utilisée des activités de financement	<u>(21 867)</u>	<u>(27 887)</u>
Augmentation de l'encaisse	512	145
Encaisse au début de l'exercice	<u>1 000</u>	<u>855</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 512 \$</u>	<u>1 000 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

1. Nature des activités et entité déclarante

Cannabis N.-B. Ltée (la « Société ») a été constituée en société en vertu de la Loi sur les sociétés par actions. La Société est une entité détenue par la Société des alcools du Nouveau-Brunswick (SANB) – une société d'État qui détient 100 % des actions ordinaires de la Société et qui supervise la gestion quotidienne de ses activités. Le siège social de la Société se trouve à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. La Société est exempte de l'impôt sur le revenu en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le 1er octobre 2018, la Société a conclu une entente de cinq ans avec la Société de gestion du cannabis (SGC) – une société d'État – pour la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives. À l'expiration de l'accord initial, la SGC a la possibilité de renouveler l'accord pour deux autres périodes de cinq ans. L'accord a été renouvelé à compter du 8 mars 2023. Cette entente permet à la SGC de toucher tous les profits nets tirés des activités de la Société, et ce, jusqu'au remboursement complet de tous les montants dus à la SANB. Les paiements sont distribués en fonction des flux de trésorerie disponibles.

2. Base de préparation

a) Énoncé de conformité

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

Les états financiers pour l'exercice clos le 30 mars 2025, ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 21 juillet 2025.

b) Exercice financier

L'exercice de la Société se termine le dimanche le plus près du 31 mars. Toute mention des années 2025 et 2024 représente respectivement les exercices clos le 30 mars 2025 et le 31 mars 2024. En vertu d'une convention comptable commune à l'industrie du commerce de détail, la Société suit un cycle de rapport de 52 semaines, ce qui nécessite périodiquement un exercice de 53 semaines. L'année terminée le 30 mars 2025 comprenait 52 semaines et l'année terminée le 31 mars 2024 comprenait 52 semaines. Habituellement, on compte une semaine supplémentaire tous les cinq ou six exercices financiers, en raison de la date de fin d'exercice variable de la Société. Le prochain exercice financier de 53 semaines aura lieu en 2028.

c) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique. Ils sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes

a) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers exige que la direction pose certains jugements, fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent l'application des conventions comptables et les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'année au cours de laquelle les estimations sont révisées et les années futures touchées.

Jugement important de la direction

Voici des jugements importants de la direction dans l'application des conventions comptables de la Société qui ont l'effet le plus important sur les états financiers.

Dépréciation des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles

Le jugement sert à établir le regroupement d'actifs désignés comme des unités génératrices de trésorerie (UGT) aux fins des tests de la perte de valeur des immobilisations corporelles, actifs au titre du droit d'utilisation, et des immobilisations incorporelles. Il faut faire preuve de jugement pour déterminer le niveau le plus bas auquel les entrées de trésorerie indépendantes sont générées. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail. De plus, le jugement est utilisé pour déterminer si un événement déclencheur nécessite la réalisation d'un test de perte de valeur.

Capitalisation des logiciels mis au point à l'interne

Il faut user de jugement pour distinguer les phases de recherche et de développement d'un nouveau projet de logiciel personnalisé et déterminer si les exigences de comptabilisation relatives à la capitalisation des coûts de développement sont respectées. Après la capitalisation, la direction surveille si ces exigences sont toujours respectées et s'il existe des indicateurs de perte de valeur des coûts capitalisés.

Actifs au titre du droit d'utilisation et obligations locatives

Un jugement est nécessaire afin de déterminer si une option serait raisonnablement assurée d'être mise en œuvre. La Société tient compte de tous les faits et circonstances, y compris les pratiques antérieures et les frais qui seront encourus pour apporter des améliorations ou des modifications au titre des obligations locatives dans l'éventualité où une option de prolongation ne serait pas permise, afin de déterminer la durée du bail.

Un jugement est également nécessaire lorsque les taux d'intérêt implicites des baux ne sont pas disponibles. La Société utilise le taux d'emprunt différentiel du locataire pour mesurer la valeur actualisée des paiements de location restants. Si ce taux ne peut pas être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé; ce taux repose sur des faits et circonstances réels, l'emplacement géographique et les termes du bail de location de la propriété.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

a) Recours à des estimations et au jugement (suite)

Estimations et hypothèses importantes

Voici les domaines dans lesquels les estimations et les hypothèses ont l'effet le plus important sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents.

Vie utile des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles

La Société est tenue d'estimer la durée de vie utile et la méthode d'amortissement des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles. La direction détermine la durée de vie utile estimative selon l'expérience historique et le modèle attendu de consommation des avantages économiques futurs de l'actif. Étant donné que ces renseignements sont fondés sur des estimations et qu'ils sont sujets à changement, les estimations sont examinées à la fin de chaque année, l'effet de tout changement de l'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

b) Encaisse

L'encaisse comprend les espèces et les dépôts bancaires.

c) Stocks

Les stocks de la Société, qui se composent de produits finis détenus en vue de la vente, sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est défini comme le coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'estimation du prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, moins les frais de vente applicables. Le coût comprend les dépenses engagées pour acquérir les stocks et les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le montant des stocks portés en charges au cours de l'exercice est indiqué comme coût des ventes dans les états des résultats et du résultat global.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins l'amortissement cumulé et le cumul des pertes de valeur. Le coût historique comprend les coûts d'acquisition ou de construction ainsi que les coûts directement attribuables à l'intégration de l'actif au lieu et en l'état nécessaires à son utilisation dans les opérations. Lorsque les immobilisations corporelles comprennent des composantes importantes ayant des durées de vie utile différentes, elles sont enregistrées et amorties séparément. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative des actifs. La vie utile est revue sur une base annuelle.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Décomptabilisation

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lorsqu'il est aliéné ou lorsqu'aucun avantage économique futur ne devrait découler de l'utilisation continue de l'actif. Un gain ou une perte découlant de la décomptabilisation d'un actif est calculé comme la différence entre le produit net de l'aliénation et la valeur comptable de l'actif à la date d'aliénation et est inclus dans l'état des résultats et du résultat global de l'exercice dans lequel l'élément est décomptabilisé.

Coûts ultérieurs

La Société comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'une partie d'un tel élément lorsque ce coût est engagé s'il est possible que les avantages économiques futurs associés à l'élément soient dévolus à la Société et que le coût de l'article puisse être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts sont comptabilisés comme charges dans l'état des résultats et du résultat global au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Dépréciation

La dépréciation d'un actif débute lorsqu'il est disponible, c'est-à-dire lorsqu'il est à l'endroit et en l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction. L'amortissement est imputé à l'état des résultats et du résultat global sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimative compte tenu de leur valeur résiduelle estimative établie en fonction des taux annuels suivants :

Mobilier, agencements et équipement	2 à 5 ans
Automobiles	4 à 5 ans
Équipement de détail	5 ans
Équipement informatique	4 à 5 ans
Équipement de réfrigération	10 ans
Amélioration locatives	1 à 10 ans

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

d) Immobilisations corporelles (suite)

Perte de valeur

Les valeurs comptables des actifs non financiers de la Société (immobilisations corporelles, actifs incorporels et actifs à titre du droit d'utilisation) sont examinées à la fin de chaque exercice afin de déterminer s'il existe une indication de perte de valeur. Dans l'affirmative, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur (le cas échéant). Lorsqu'il est impossible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les actifs sont groupés en fonction de leurs unités génératrices de trésorerie (UGT), c'est-à-dire le plus petit groupe d'actifs dont l'utilisation continue génère des « entrées » en espèces indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs. La Société a établi que ses UGT sont ses magasins de détail.

La valeur recouvrable d'une UGT est la plus élevée de sa valeur d'utilité et de sa juste valeur diminuée des coûts estimés de la vente. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation qui reflète les évaluations présentes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif.

Les pertes de valeur constatées lors des périodes antérieures font l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable au cours d'une période ultérieure dépasse la valeur comptable. La perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de la dépréciation ou de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Au 30 mars 2025, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

e) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels achetés, qui sont comptabilisés au coût et amortis sur une base linéaire sur la durée de vie utile estimée, car on considère que ces immobilisations ont une durée de vie utile limitée. Les durées de vie utile sont examinées à chaque date de clôture. Les logiciels sont amortis sur une base linéaire sur une période de 5 à 10 ans. La Société évalue la valeur comptable des immobilisations incorporelles en les soumettant à un test de dépréciation sur une base annuelle. Au 30 mars 2025, il n'y avait aucun indicateur de perte de valeur.

f) Biens immobiliers loués

Au début d'un contrat, la Société évalue si un contrat est ou contient un bail. Un contrat est ou contient un bail si le contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, la Société utilise la définition de bail de l'IFRS 16.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

f) Biens immobiliers loués (suite)

Les baux sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et donnent lieu à un passif correspondant à la date de début du bail.

Chaque paiement de location est réparti entre le passif et le coût financier. Le coût financier est imputé au résultat sur la période de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû du passif pour chaque période. Les obligations de location comprennent la valeur actuelle nette des paiements de location suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements fixes de fait), moins tout incitatif à la location à recevoir;
- les loyers variables qui sont basés sur un indice (indice des prix à la consommation) ou un taux;
- les sommes que le locataire est censé devoir payer en vertu des garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice d'une option d'achat si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option;
- le paiement de pénalités pour résiliation du bail, si la durée du bail reflète l'exercice de cette option par le locataire.

Les obligations locatives sont évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les paiements au titre de la location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Si ce taux ne peut être déterminé, le taux d'emprunt marginal de la Société est utilisé. Celui-ci détermine son taux d'emprunt marginal en utilisant le taux d'emprunt marginal de la province du Nouveau-Brunswick pendant la durée des baux.

Les obligations locatives sont réévaluées lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs de location résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation, par la Société, de la somme qui devrait être payable en vertu d'une garantie de valeur résiduelle, lorsque la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation ou lorsqu'il y a une révision du paiement de location fixe de fait.

Lorsqu'une obligation locative est réévaluée de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de cet actif a été ramenée à zéro.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont évalués au coût et se composent des éléments suivants :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative;
- tout paiement de location effectué au plus tard à la date du début de la location, moins tout incitatif à la location reçu;
- tout coût direct initial;
- les coûts de restauration.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

f) Biens immobiliers loués (suite)

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis linéairement sur la durée la plus courte entre la durée de vie utile de l'actif et la durée du bail. Dans le cas de la Société, il s'agit de bâtiments qui sont amortis sur la durée du bail, sur 2 à 15 ans.

La Société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre du droit d'utilisation et les obligations locatives pour les actifs de faible valeur et les baux à court terme. Elle comptabilise les paiements associés à ces baux en charges sur une base linéaire sur la durée du bail.

g) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont constatés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou l'émission des instruments financiers qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat.

h) Classification et évaluation des actifs financiers

La méthode de classification et d'évaluation des actifs financiers reflète le modèle économique selon lequel ces actifs sont gérés et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. Les actifs financiers sont classés et évalués selon l'une des méthodes suivantes : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat étendu (« JVBAERE »), ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVBRN »).

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier est évalué à la JVBAERE s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBRN :

- l'actif financier est détenu selon un modèle économique dans lequel les actifs sont gérés de manière à atteindre un objectif particulier, à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiques, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements de capital et d'intérêts sur la tranche impayée du capital.

Un actif financier doit être évalué à la JVBRN à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la JVBAERE.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf si la Société détermine qu'il y a eu modification de son modèle économique de gestion des actifs financiers. À l'heure actuelle, la Société comptabilise son encaisse et ses comptes clients et ses autres débiteurs comme étant des actifs évalués au coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués et classés dans l'une des deux catégories suivantes : le coût amorti ou la JVBRN. À l'heure actuelle, la Société comptabilise ses fournisseurs et autres créditeurs comme étant des passifs financiers évalués au coût amorti.

Décomptabilisation

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à échéance ou que les droits de percevoir les flux de trésorerie contractuels sont transférés dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée, ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle des actifs financiers. La différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée en résultat.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque les obligations contractuelles sont éteintes ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et payable est comptabilisée en résultat.

Dépréciation des actifs financiers

La Société comptabilise les provisions pour pertes de crédit attendues (« PCA ») sur les actifs financiers qui ne sont pas évalués à la JVBRN :

La Société évalue les provisions pour pertes à un montant égal aux PCA pour la durée de vie, sauf dans le cas des éléments suivants, pour lesquels elles sont évaluées comme des PCA à 12 mois :

- les instruments financiers dont le risque de crédit est jugé faible à la date de clôture;
- les autres instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de façon significative depuis leur comptabilisation initiale.

Toute les PCA sur 12 mois correspondent à la portion des PCA qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les PCA pour la durée de vie s'entendent des PCA de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

h) Classification et évaluation des actifs financiers (suite)

Évaluation des PCA

Les PCA sont une estimation des pertes de crédit pondérée en fonction des probabilités. Elles sont évaluées comme suit :

- actifs financiers qui ne sont pas dépréciés à la date de clôture : à la valeur actualisée de toutes les insuffisances de flux de trésorerie (c.-à-d. la différence entre les flux de trésorerie qui sont dus à l'entité aux termes du contrat et les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir);
- actifs financiers qui sont dépréciés à la date de clôture : la différence entre la valeur comptable brute et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés.

À chaque date de clôture, la Société vérifie si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti sont dépréciés. Un actif financier est « déprécié » lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Présentation d'une provision pour PCA dans l'état de la situation financière

Les provisions pour pertes relatives aux actifs financiers évaluées au coût amorti sont déduites des valeurs comptables brutes des actifs.

i) Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses jugées nécessaires pour éteindre l'obligation à l'aide d'un taux d'actualisation qui tient compte des évaluations présentes du marché de la valeur temporelles de l'argent et du risque propre à l'obligation. L'augmentation de la provision due au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

j) Avantages postérieurs à l'emploi

Régime de retraite

La plupart des employés de la Société sont membres du Régime de pension de retraite de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, un régime de retraite interentreprises à risques partagés. Les cotisations sont versées à la fois par la Société et par les employés. Étant donné qu'il n'est pas facile de fournir l'information suffisante pour tenir compte de la participation de la Société au régime à l'aide de la comptabilité des régimes de retraite à prestations déterminées, ces états financiers ont été préparés au moyen de la comptabilité des régimes de retraite à cotisations déterminées. La Société n'a aucune responsabilité à l'égard de tout passif non capitalisé, et n'a aucun droit à un excédent, pour le régime lié aux employés actuels ou anciens. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice ont totalisé 682 \$ (638 \$ en 2024). Les cotisations versées par la Société aux fins de ce régime devraient atteindre environ 11,25 % de la rémunération admissible en 2025. En outre, certains employés de la Société sont membres du Régime de retraite des employés à temps partiel et

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

j) Avantages postérieurs à l'emploi (suites)

saisonniers de la province du Nouveau-Brunswick. Les cotisations versées par la Société au cours de l'exercice aux fins de ce régime ont totalisé 18 \$ (24 \$ en 2024).

k) Produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. La Société comptabilise un produit lorsqu'il transfère le contrôle d'un bien à un client. Dans le cas des contrats qui permettent au client de restituer un élément, les produits sont comptabilisés lorsqu'il est fort probable qu'une reprise importante du montant du produit cumulatif comptabilisé n'aura pas lieu. La Société comptabilise les produits au moment où la vente a lieu ou lorsque les biens sont livrés aux clients.

l) Normes et interprétations non encore appliquées

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications aux normes et d'interprétations de normes ont été publiées par l'IASB et l'IFRIC, dont l'application est en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2024 ou après cette date. La Société ne s'attend pas à ce que la mise en œuvre de ces nouvelles déclarations comptables ait un impact significatif sur ses conventions comptables.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers :

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplacera la norme IAS 1. La nouvelle norme introduit les exigences clés suivantes :

- Les entités doivent classer tous les produits et charges en cinq catégories dans l'état du résultat net : exploitation, investissement, financement, activités abandonnées et impôt sur le résultat. Les entités doivent également présenter un nouveau sous-total du résultat d'exploitation défini. Le résultat net de l'entité ne changera pas.
- Les mesures de performance définies par la direction doivent être présentées dans une note unique aux états financiers.
- Des indications renforcées sont fournies sur la manière de regrouper les informations dans les états financiers.

De plus, toutes les entités doivent utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ pour l'état des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles selon la méthode indirecte.

La norme IFRS 18 est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 et doit être appliquée de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'impact que cette norme aura sur ses états financiers.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

3. Résumé des conventions comptables importantes (suite)

l) Normes et interprétations non encore appliquées (suite)

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7 – Classification et évaluation des instruments financiers :

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7 concernant la classification et l'évaluation des instruments financiers. Ces modifications clarifient certains concepts relatifs à la classification des actifs financiers, y compris ceux comportant des caractéristiques conditionnelles. Les modifications traitent de la comptabilisation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers réglés par un système de paiement électronique. Les modifications introduisent également de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir pour les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti. Ces modifications sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2026 et doivent être appliquées de manière rétrospective. La Société évalue actuellement l'impact que ces modifications auront sur ses états financiers.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

4. Immobilisations corporelles

	Mobilier, agencements et équipement	Automobiles	Équipement de détail	Équipement informatique	Équipement de réfrigération	Améliorations locatives	Total
Coût							
Solde au 2 avril 2023	2 365 \$	188 \$	128 \$	2 709 \$	76 \$	49 \$	5 515 \$
Ajouts	62	60	-	106	6	10	244
Cessions	-	(29)	-	-	-	-	(29)
Solde au 31 mars 2024	2 427 \$	219 \$	128 \$	2 815 \$	82 \$	59 \$	5 730 \$
Solde au 1 avril 2024	2 427 \$	219 \$	128 \$	2 815 \$	82 \$	59 \$	5 730 \$
Ajouts	156	65	-	321	-	48	590
Cessions	-	(10)	-	-	-	-	(10)
Solde au 30 mars 2025	2 583 \$	274 \$	128 \$	3 136 \$	82 \$	107 \$	6 310 \$
Amortissement cumulé							
Solde au 2 avril 2023	2 005 \$	86 \$	67 \$	2 310 \$	25 \$	32 \$	4 525 \$
Dépréciation	281	40	22	323	7	17	690
Cessions	-	(13)	-	-	-	-	(13)
Solde au 31 mars 2024	2 286 \$	113 \$	89 \$	2 633 \$	32 \$	49 \$	5 202 \$
Solde au 1 avril 2024	2 286 \$	113 \$	89 \$	2 633 \$	32 \$	49 \$	5 202 \$
Dépréciation	37	49	15	47	8	19	175
Cessions	-	(10)	-	-	-	-	(10)
Solde au 30 mars 2025	2 323 \$	152 \$	104 \$	2 680 \$	40 \$	68 \$	5 367 \$
Valeurs comptables							
Au 31 mars 2024	141 \$	106 \$	39 \$	182 \$	50 \$	10 \$	528 \$
Au 30 mars 2025	260 \$	122 \$	24 \$	456 \$	42 \$	39 \$	943 \$

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

5. Immobilisations incorporelles

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	5 279 \$	5 074 \$
Ajouts	<u>-</u>	<u>205</u>
Solde de fermeture	5 279	5 279
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	2 690	2 155
Amortissement	<u>685</u>	<u>535</u>
Solde de fermeture	<u>3 375</u>	<u>2 690</u>
Valeur comptable	<u>1 904 \$</u>	<u>2 589 \$</u>

6. Actifs au titres du droit d'utilisation et obligations locatives

La Société loue plusieurs magasins de détail, et certains baux contiennent des options de prolongation pouvant être exercées par la Société. À la date du début de la période de location, la Société a conclu qu'il n'était pas raisonnablement certain qu'elle puisse exercer les options de prolongation des baux et, par conséquent, les options de renouvellement n'ont pas été prises en considération pour l'évaluation des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives.

Actifs au titre du droit d'utilisation

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Coût		
Solde d'ouverture	33 385 \$	33 111 \$
Ajouts	<u>564</u>	<u>274</u>
Solde de fermeture	33 949	33 385
Amortissement cumulé		
Solde d'ouverture	11 597	9 108
Dépréciation	<u>2 560</u>	<u>2 489</u>
Solde de fermeture	<u>14 157</u>	<u>11 597</u>
Valeur comptable	<u>19 792 \$</u>	<u>21 788 \$</u>

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

6. Actifs au titres du droit d'utilisation et obligations locatives (suite)

Obligations locatives

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Solde d'ouverture	23 586 \$	25 609 \$
Ajouts	564	274
Paievements de location	(3 146)	(3 068)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	715	771
Solde de fermeture	<u>21 719 \$</u>	<u>23 586 \$</u>
Obligations à court terme	2 489 \$	2 329 \$
Obligations à long terme	<u>19 230</u>	<u>21 257</u>
	<u>21 719 \$</u>	<u>23 586 \$</u>

Échéance des obligations locatives

L'analyse par échéance des paiements actualisés s'établit comme suit :

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	2 489 \$	2 329 \$
Entre un an et cinq ans	9 715	9 273
Plus de cinq ans	<u>9 515</u>	<u>11 984</u>
	<u>21 719 \$</u>	<u>23 586 \$</u>

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

7. Variation du fonds de roulement hors caisse

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Comptes clients et autres débiteurs	159 \$	(295) \$
Stocks	(3 703)	(1 164)
Charges payées d'avance	(21)	962
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	<u>(674)</u>	<u>1 752</u>
	<u>(4 239) \$</u>	<u>1 255 \$</u>

8. Ventes

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Fleurs séchées	50 881 \$	47 439 \$
Concentrés	33 836	30 236
Comestibles	7 209	6 944
Accessoires	2 790	3 080
Boissons infusées	2 691	2 301
Extraits	2 529	2 803
Topiques	657	781
Clones	255	137
Graines	<u>95</u>	<u>108</u>
	<u>100 943 \$</u>	<u>93 829 \$</u>

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

9. Charges d'exploitation

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Frais de personnel	14 294 \$	12 999 \$
Dépréciation et amortissement	3 420	3 714
Autres	1 800	1 513
Technologie	1 553	1 458
Services financiers	1 524	1 802
Services	1 104	1 306
Frais d'occupation et fournitures	1 038	1 068
	<u>24 733 \$</u>	<u>23 860 \$</u>

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

10. Objectifs et politiques de gestion du risque financier

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société gère ce risque en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer qu'elle disposera d'une trésorerie suffisante pour s'acquitter de ces obligations. Les sommes à verser à la SANB sont considérées comme des passifs à court terme et leur remboursement est garanti en vertu des dispositions de l'entente avec la SGC. Les comptes créditeurs sont dus dans un délai d'un an. Les obligations locatives futures de la Société, non actualisées, se répartissent comme suit :

	30 mars 2025 (52 semaines)	31 mars 2024 (52 semaines)
Montant exigible en un an ou moins	3 132 \$	3 034 \$
Entre un an et cinq ans	11 535	11 325
Plus de cinq ans	<u>10 070</u>	<u>12 921</u>
	<u>24 737 \$</u>	<u>27 280 \$</u>

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte parce qu'un client ne s'acquitte pas d'une obligation. L'exposition de la Société est liée à la valeur des comptes clients et autres débiteurs. La Société a réduit l'exposition à ce risque en limitant l'accès au crédit et les relations contractuelles avec les partenaires commerciaux. La recouvrabilité peut être compensée par les futures ventes aux clients de la Société.

c) Gestion du capital

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale ou au pair. Le montant émis au moment de la constitution en Société représente une action ordinaire de valeur nominale émise à la SANB. Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital consistent à assurer une liquidité suffisante à l'appui de ses obligations financières et à verser des paiements à la SGC. Il incombe à la SANB de surveiller la gestion des activités de la Société, y compris ses politiques en lien avec la gestion des risques et des finances.

11. Éventualités

La Société indemnise ses administrateurs et ses dirigeants en cas de réclamations raisonnables engagées ou de pertes raisonnables subies dans l'exécution de leurs fonctions pour la Société.

CANNABIS N.-B. LTÉE

Notes afférentes aux états financiers (suite)
(en milliers)

52 semaines clos le 30 mars 2025

12. Opérations entre apparentés

La partie exerçant le contrôle ultime de la Société est la province du Nouveau-Brunswick. Les paiements à la province du Nouveau-Brunswick sont divulgués dans l'état des variations des capitaux propres. En vertu du principe de propriété commune, la Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État provinciaux. Les transactions avec ces entités sont effectuées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, sauf indication contraire dans les présents états financiers. Les transactions avec la province du Nouveau-Brunswick sont considérées comme sans importance dans les présents états financiers.

La Société reçoit des services de la SANB, qui sont attribués à la Société par le biais d'un accord de service partagé. Ces services englobent le capital humain dans les domaines de la gestion de haute direction; la gouvernance d'entreprise; la gestion de biens; les services de technologie de l'information; la conformité stratégique; les services financiers; la communauté et la mobilisation; et la portion connexe des avantages sociaux. De plus, la SANB a engagé des coûts pour le compte de la Société pour l'achat de biens et de services auprès de tiers. Ces opérations sont comptabilisées selon le principe du recouvrement des coûts et sont comptabilisées à titre de réduction des charges d'exploitation. Au cours de l'exercice clos le 30 mars 2025, la SANB a facturé à la Société la sommes de 2 305 \$ (2 070 \$ en 2024) au titre des Salaires – administration.

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs comprennent une somme de 248 \$ (398 \$ en 2024), qui représente la portion courante du recouvrement des coûts décrite ci-dessus. Le montant total non remboursé ne porte pas intérêt et n'est pas garanti, et il n'y a pas de durée de remboursement déterminée. Le montant dû à la SANB est considéré comme une créance courante et son remboursement est garanti aux termes de l'entente conclue avec la SGC. Ces opérations sont comptabilisées au montant de la contrepartie établie et convenue par les parties liées.

Rémunération du personnel de gestion clé

Les membres du conseil d'administration et de l'équipe de direction sont considérés comme des membres clés du personnel de gestion. La rémunération et les avantages sociaux totaux se chiffraient à 282 \$ (247 \$ en 2024).

13. Informations comparatives

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour se conformer à la présentation de l'année en cours. Ces reclassifications n'ont eu aucun impact sur le résultat net de la Société ou les capitaux propres de la province du Nouveau Brunswick.